



IRDA - Institut de recherche en droit des affaires

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IRDA - Institut de recherche en droit des affaires. 2013, Université Pantheon-Assas Paris II. hceres-02032533

HAL Id: hceres-02032533

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032533>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :
Institut de recherche en droit des affaires
IRDA
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université Panthéon-Assas



Novembre 2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

- Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;
- Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;
- Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;
- Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;
- Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;
- Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes.

- Notation de l'unité : **Institut de recherche en droit des affaires**

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A+	A+	A+	B	A	B



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité :	Institut de recherche en droit des affaires
Acronyme de l'unité :	IRDA
Label demandé :	EA
N° actuel :	3047
Nom du directeur (2012-2013) :	M. Hervé SYNDET
Nom du porteur de projet (2014-2018) :	M. Hervé SYNDET

Membres du comité d'experts

Président :	M. Jean-Louis BERGEL, Université Aix-Marseille
Experts :	M ^{me} Coralie AMBROISE-CASTÉROT, Université Nice Sophia Antipolis
	M. Alexis BUGADA, Université Aix-Marseille
	M ^{me} Virginie LARRIBAU-TERNEYRE, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau (représentante du CNU)
	M. André LUCAS, Université de Nantes
	M ^{me} Yolande SERANDOUR, Université Rennes 1
	M. Jean-Patrice STORCK, Université de Strasbourg

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M^{me} Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Guillaume LEYTE, Président de l'Université Paris 2



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'institut de recherche en droit des affaires (IRDA) ne dispose pas de locaux propres (à l'exception d'une salle de lecture obtenue mi 2012) ni de personnel. Il faut considérer qu'il est localisé dans les locaux de l'Université de Paris 2, 12, place du Panthéon à Paris et qu'il est identifié par la personne de son responsable, le Professeur M. Hervé Synvet.

L'institut a été créé en qualité d'équipe d'accueil des 5 masters de droit des affaires de l'université de Paris 2. A ce titre, on compte l'ensemble des responsables de ces formations parmi ses membres.

Équipe de Direction

L'institut est dirigé par le Professeur M. Hervé SYNDET. Lors de l'audition, le directeur était accompagné de quatre membres de l'unité, professeurs et maîtres de conférences.



Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	11	12	12
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés			
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	1	1	1
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)			
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
TOTAL N1 à N6	12	13	13
Taux de producteurs	100 %		

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	56	
Thèses soutenues	23	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues		
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	7	7



2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte

L'institut regroupe les enseignants de droit des affaires de l'Université Paris 2, parmi lesquels se trouvent les responsables des masters de cette discipline. La production scientifique est exceptionnelle en quantité et qualité. Elle est pour l'essentiel consacrée au droit bancaire et financier ainsi qu'au droit des sociétés. Par ailleurs, une partie significative des membres de l'institut est fortement impliquée dans des organes professionnels de régulation ou d'expertise. L'institut permet ce faisant de réaliser un cercle vertueux : recherche académique, connaissance des problématiques professionnelles, formation des étudiants, particulièrement des doctorants.

Le taux d'intégration des docteurs dans l'Université au travers des résultats obtenus à la qualification et aux concours d'agrégation démontrent la qualité des thèses et de l'encadrement des jeunes chercheurs.

Points à améliorer et risques liés au contexte

Le risque pour l'Institut est celui de savoir poursuivre l'effort initié pour mettre en œuvre une politique de recherche plus collective.

L'absence de locaux et de personnel administratif est un obstacle à la réalisation de projets collectifs et freine les initiatives. La question des locaux devrait être résolue à court terme, à la différence de celle du personnel.

Recommandations

L'institut doit songer au renouvellement de ses membres au cours des années à venir.

L'institut doit profiter de la mise à disposition de locaux pour mettre en place une organisation facilitant les recherches des étudiants ainsi que la réalisation de projets collectifs fédérateurs.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

La production des membres de l'institut est considérable. Le dossier fait état de douze enseignants-chercheurs rattachés à la structure, auxquels il faut ajouter pour la période considérée au bilan un autre membre. Tous les membres de l'Institut ont réalisé des publications (taux de producteurs 100%). Ces publications se répartissent en traités et manuels, monographies, fascicules d'ouvrages de nature encyclopédique, articles et chroniques, commentaires de décisions, le tout représentant plus de trois cents contributions.

Parmi ces publications, il faut relever plusieurs ouvrages faisant autorité en droit des affaires (plusieurs Traités de droit des affaires, Droit des marchés financiers, Droit bancaire international, Droit bancaire, Droit des marchés financiers), des ouvrages référence destinés aux praticiens (Mémento audit et commissariat aux comptes), des chroniques d'actualité dans des publications périodiques (Bulletin de la compagnie nationale des commissaires aux comptes, chronique de droit bancaire de la revue Dalloz, chronique titres et marchés revue de droit bancaire et financier). Tous les aspects de la publication en matière juridique sont mobilisés par les membres de l'unité et ces publications ont lieu dans les meilleures revues. De surcroît, une partie de ces écrits ont été publiés en langue étrangère (anglais et espagnol), ce qui mérite d'être souligné.

Les membres de l'institut sont souvent appelés à intervenir dans des manifestations en France comme à l'étranger (Munich, Alger, Tokyo, Bogota, Rome, Hoc Chi Minh ville, Singapour ...), ce qui vient enrichir la production scientifique de l'unité.

Pour ces raisons, on peut qualifier d'exceptionnelle la qualité des publications des membres de l'institut, pour l'essentiel consacrées au droit bancaire et financier et au droit des sociétés.

Il faut, également, souligner le nombre important de prix décernés aux docteurs issus de l'IRDA, prix parmi les plus renommés (par ex., prix de la Chancellerie des Universités de Paris, prix de l'Association européenne de droit bancaire et financier -AEDBF-) et le nombre de thèses publiées par les meilleures maisons d'édition.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Les membres de l'institut exercent des responsabilités éditoriales dans des revues ou collections (direction du répertoire Dalloz de droit international, membre du comité scientifique de la Revue de l'arbitrage, revue de l'AEDBF, du bulletin Joly bourse, de la revue des sociétés, de la revue de droit des affaires, de la revue droit et patrimoine).

Ils occupent aussi des fonctions dans des comités ou conseils (Comité juridique de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, Institut français des Administrateurs, présidence de l'Observatoire consulaire des entreprises en difficulté, Haut conseil du commissariat aux comptes, GIP mission de recherche droit et justice, Comité français de l'arbitrage, Comité national français de la chambre de commerce internationale, Comité consultatif de la réglementation bancaire, Commission des émetteurs de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), Comité des sanctions de l'AMF...).

Enfin des membres de l'institut assurent aussi des fonctions d'expertises au niveau national et international. Ils sont, régulièrement, consultés par les autorités publiques dans le cadre de projets de réforme (projet de loi de règlement des conflits de lois en matière de titres financiers, projet de réforme du droit des obligations, réécriture du titre instruments financiers CMF, expert Legal Certainty Group, expert au sein de la délégation française auprès d'Unidroit, réforme de la fiducie...).

L'institut a établi des liens avec les universités de Bogota et de Rome (Université La Sapienza), conduisant à l'organisation de colloques internationaux. Par ailleurs, un colloque consacré au droit bancaire accueille chaque année les praticiens de ces domaines et les actes de la manifestation sont publiés dans la revue de droit bancaire et financier.

Il apparaît ainsi que le rayonnement et l'attractivité de l'institut sont de premier ordre.



Enfin, avec 4 docteurs qualifiés aux fonctions de Maître de conférences et 3 professeurs agrégés sur la période, l'IRDA démontre dans un même temps son attractivité scientifique et une réelle efficacité en matière d'insertion des docteurs (cf. infra).

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

L'institut a tissé, par l'intermédiaire de ses membres, des liens très forts avec son environnement institutionnel et professionnel.

De nombreuses publications ont été réalisées dans des collections de grande notoriété destinées aux professionnels ; il s'agit souvent d'ouvrages de référence, sans réelle concurrence (mémento F. Lefèbvre audit et commissariat aux comptes, Dirigeants de sociétés aux éditions fiduciaires). On ajoutera qu'une partie significative des articles, notes ou commentaires a été publiée dans des revues spécialisées professionnelles.

La participation des membres de l'institut à des instances professionnelles nationales et internationales du plus haut niveau (AMF, ANSA, Haut conseil du commissariat aux comptes, Unidroit..) ou chargées de réformer les textes a été évoquée plus haut.

Il faut souligner que l'activité d'une partie des membres de l'institut est totalement imbriquée dans le monde professionnel et qu'il y a incontestablement une interaction fructueuse entre ce dernier et les fonctions d'enseignants-chercheurs : l'expertise académique est recherchée par l'environnement professionnel dont les problématiques nourrissent la réflexion. Ainsi, des professionnels interviennent dans les formations de master et dans les colloques ou journées d'études organisés par l'IRDA. Cette interaction, particulièrement précieuse, favorise une recherche académique et appliquée en prise avec les réalités pratiques du droit des affaires. Elle est très porteuse pour les étudiants de niveau master comme de doctorat tant en termes de débouchés professionnels que de thématiques novatrices de recherche.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

A ce jour, l'institut n'a ni locaux, ni personnel administratif propres. Il n'existe pas d'instances nommées (conseil, assemblée ...) en dehors du responsable de l'unité.

Deux facteurs permettent de comprendre les modalités de fonctionnement de la structure : le nombre réduit de membres, tous enseignants-chercheurs de droit des affaires à l'Université Paris 2, responsables des masters de droit des affaires, d'une part et la spécialisation en droit bancaire et financier et en droit des sociétés, d'autre part. On comprend que les décisions se prennent à la suite de contacts informels, selon des modalités d'une grande souplesse, ce qui représente un embryon d'organisation et d'animation, en définitive adapté à la taille de l'unité.

Lors de l'audition, il a été confirmé que l'ancienne salle de droit public, située dans les locaux place du Panthéon, allait être mise à la disposition de l'institut dans un délai bref, nécessaire pour l'achèvement des travaux. Ce local aura une destination de bibliothèque et permettra d'abriter, les doctorants (salle de lecture), les réunions des membres et, le cas échéant, un personnel administratif.

Tout ceci permet d'expliquer, mais qu'en partie, le nombre limité de projets de dimension collective.



Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

L'institut regroupe les responsables des masters de droit des affaires de l'Université Paris 2 : master recherche « droit des affaires », masters professionnels « droit des affaires et fiscalité », « droit bancaire et financier », « droit et management », « magistère juriste d'affaires-DJCE ». L'Institut constitue dès lors le creuset de la recherche en droit des affaires de l'Université Paris 2. Ceci se manifeste d'abord au travers des mémoires (droit des affaires) et rapports (droit bancaire et financier) réalisés par les étudiants de master ; les étudiants réalisent leur travail sur des sujets constituant la spécialité des membres de l'Institut. Pour les étudiants du master de droit des affaires, il convient de relever la cohérence des sujets proposés autour d'une thématique annuelle, ce qui peut préfigurer un travail collectif. Dans tous les cas, les travaux de qualité sont conservés dans la salle de droit commercial et diffusés par des moyens électroniques.

S'agissant ensuite des thèses, on relève sur la période 56 thèses en préparation dont 23 soutenues. Compte tenu du nombre de titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) membres de l'institut, les chiffres sont satisfaisants. Il faut ajouter que plusieurs thèses ont été récompensées par des prix délivrés au sein de l'université (prix de l'Université Paris 2, prix Albert Wahl) ou par des institutions externes reconnues (prix de l'AEBDF). Trois docteurs ont réussi le concours d'agrégation de droit privé ; quatre ont été qualifiés aux fonctions de maîtres de conférences (deux ont été recrutés à l'Université Paris 2 et sont membres de l'Institut). L'insertion professionnelle des docteurs est aussi forte hors du milieu académique (par ex., avocats, magistrats, juristes d'entreprise).

Il existe ainsi, dans le cadre de l'institut, des liens très forts entre la recherche et les masters, dirigés par les membres de l'institut avec une très forte implication. De surcroît, l'ensemble des membres de l'unité est très impliqué dans les enseignements tout au long du cursus Licence-Master.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

L'institut envisage de poursuivre dans la voie actuelle et approfondir la recherche des conséquences des crises financières en renforçant cependant les volets international et européen de la réflexion. Les origines des difficultés résident à la fois dans un déficit normatif et une faiblesse de la régulation, la réponse est nécessairement globale. Si l'attrait scientifique du projet est réel, il faut regretter qu'aucune indication ne soit donnée quant à la formalisation concrète du projet ni quant aux partenariats envisagés, alors que l'unité a tout le potentiel pour les développer.

Dans la même perspective, l'Institut indique souhaiter, par ailleurs, nouer des relations plus formalisées avec l'AMF et le Haut conseil du commissariat aux comptes, sans autre précision.

Deux observations conclusives seront faites.

En premier lieu, l'attribution d'une salle de taille importante à fonction de bibliothèque et de bureau devrait permettre de créer un lieu de rencontre et de travail en commun, dont l'absence a été relevée. Ce lieu devrait faciliter le travail des doctorants et conduire à une " organisation " plus lisible. Il s'agit de l'un des enjeux de la période à venir.

En second lieu, plusieurs membres de l'Institut vont cesser leur activité à moyen terme. Pour la période écoulée, on note déjà la présence d'un professeur émérite et le départ d'un membre ayant un très grand nombre de publications. Se pose donc clairement la question du renouvellement des membres de l'Institut.



4 • Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : 15 novembre 2012 9h30.

Fin : 15 novembre 2012 12h00.

Lieu de la visite : Appartement décannal

Institution : Université Paris 2

Adresse : 12, place du Panthéon Paris

Déroulement ou programme de visite :

Le comité s'est, tout d'abord, entretenu avec le directeur et les membres de l'unité présents pendant deux heures. Une rencontre avec les doctorants a suivi pendant trente minutes. La visite s'est terminée par un huis-clos du comité. Le comité a, ensuite, eu un échange avec le représentant des tutelles (le Président de l'Université Paris 2).



5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

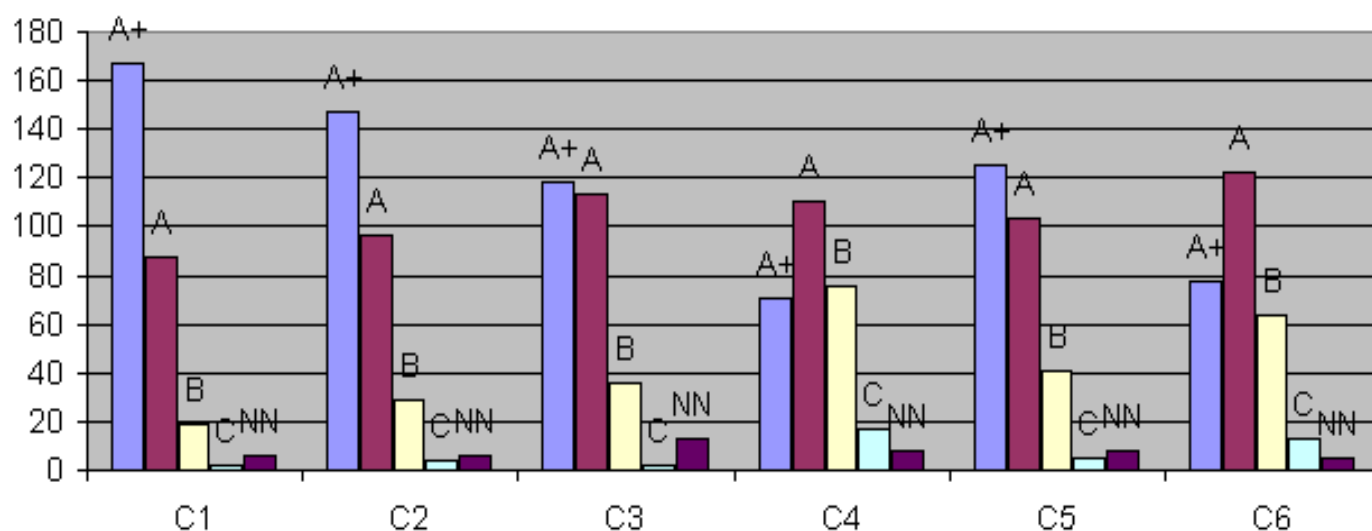
Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





6 • Observations générales des tutelles



Paris, le 22 avril 2013

Affaire suivie par
Mission recherche
Catherine Perrault
Tel : 01.44.41.56.00
catherine.perrault@u-paris2.fr

Objet: Réponse du Président de l'université Panthéon-Assas au sujet du rapport d'évaluation établi par le comité d'experts de l'AERES pour l'Institut de recherche en droit des affaires (IRDA) S2PUR140006143

Mesdames et Messieurs les experts du
comité d'évaluation de l'AERES

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'évaluation de l'Institut de recherche en droit des affaires (IRDA) le 15 novembre 2012, vous nous avez fait parvenir votre rapport afin que le directeur puisse s'il le souhaite vous faire part de ses observations.

Le Directeur de l'IRDA, M. Hervé SYNVET a estimé que le rapport d'évaluation établi par le comité d'experts de l'AERES sur son unité de recherche n'appelait aucune observation de sa part.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.


Guillaume LEYTE
Président de l'université Panthéon-Assas